

devaient dorénavant maintenir des réserves de cette nature égales à 5 p. 100 au moins de leurs passif-dépôts au Canada. Depuis lors, en conséquence, les réserves-or garantissant la monnaie et le crédit des banques sont commises à la garde de la banque centrale, sauf exception faite par l'ordonnance de 1940 sur le fonds du change, comme l'explique la sous-section 1, p. 1076, au sujet des réserves de la Banque du Canada.

8.—Moyenne annuelle des réserves monétaires des banques à charte, 1940-1949

NOTA.—Les chiffres, au million près, sont fournis par la Banque du Canada. Les réserves monétaires comprennent les billets de la Banque du Canada et les dépôts qui y sont faits. Les chiffres de 1926-1939 figurent à la p. 992 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Moyenne annuelle des chiffres quotidiens	Moyenne annuelle des chiffres de fin de mois	Année	Moyenne annuelle des chiffres quotidiens	Moyenne annuelle des chiffres de fin de mois
	\$	\$		\$	\$
1940.....	289,000,000	287,000,000	1945.....	603,000,000	593,000,000
1941.....	313,000,000	308,000,000	1946.....	672,000,000	673,000,000
1942.....	342,000,000	340,000,000	1947.....	670,000,000	665,000,000
1943.....	423,000,000	413,000,000	1948.....	711,000,000	705,000,000
1944.....	538,000,000	527,000,000	1949.....	746,000,000	748,000,000

Section 5.—Commerce bancaire

Sous-section 1.—Historique

Comme l'une des principales fonctions des premières banques établies au Canada consistait à émettre des billets devant servir de monnaie ou moyen d'échange, il a semblé bon de traiter le régime monétaire et le régime bancaire dans un même aperçu historique, paru aux pp. 934-940 de l'*Annuaire* de 1938. La liste des banques lors de la confédération figure à la p. 921 de l'édition de 1940 et les fusions de banques depuis 1867, aux pp. 826-829 de l'*Annuaire* de 1941. Un tableau, pp. 928-929 de l'édition de 1937, donne les faillites depuis la confédération; la dernière est survenue en 1923.

Le résumé des changements les plus importants déterminés par la revision de la loi des banques en 1944 est fait à la p. 993-994 de l'*Annuaire* de 1946.

Sous-section 2.—Statistiques réunies des banques à charte

Afin de donner un bon aperçu de la nature des opérations bancaires au Canada, le passif des banques est étudié au tableau 9 sous deux aspects différents: le passif envers les actionnaires et le passif envers le public, celui-ci étant ordinairement seul considéré pour déterminer l'état financier d'une banque. L'actif est divisé en quatre catégories, les "autres actifs" étant compris dans le total. Le lecteur intéressé à la pratique bancaire remarquera l'augmentation relative du capital et du fonds de réserve de même que la forte augmentation du passif envers le public par rapport au passif total et le pourcentage graduellement croissant du passif envers le public par rapport à l'actif total. La proportion décroissante des billets en circulation par rapport au passif total envers le public est une autre caractéristique de l'évolution du régime bancaire ces derniers temps. Le portefeuille de titres fédéraux, provinciaux et municipaux était relativement peu important avant la guerre de 1914-1918.